



**Adeptes des pratiques maffieuses, le secrétaire général du comité central du parti au pouvoir et ses hommes manœuvrent, déjà, comme ils en ont l'habitude, pour imposer leurs affidés. Au détriment de la volonté de la base. En alerte, des militants interpellent Paul Biya.**

**Par: La Nouvelle**

*Les jours qui viennent s'annoncent mouvementés au Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). Déjà tendues, les relations entre la base et le comité central pourraient l'être davantage. Comme pomme de discorde, cette fois-ci, le processus de désignation des candidats du parti. Les militants craignent que la bande à Nkuété leur fasse le coup des Législatives-Municipales de 2020, des Sénatoriales de 2018, ou plus loin, du renouvellement des organes de base du parti du flambeau. A maintes reprises, le comité central avait décidé ex cathedra.*

*« Nous n'accepterons plus jamais que les candidats du parti [Ndlr : Rdpc] nous soient imposés par la hiérarchie, au nom de la « discipline du parti ». Trop c'est trop ! Nous n'allons plus nous laisser faire. Pas la peine de nous intimider avec la discipline du parti. Ce disque est rayé », prévient, menaçant, Oumarou Boubou, militant Rdpc à Garoua. Cette détermination à ne plus s'en laisser compter est très répandue.*

«Que les gens du comité central ne s'avisent pas de reproduire leur hold up. Ça ne passera plus ! A cause des candidats parachutés, on a des sénateurs, des députés et des maires fantoches et des responsables de base incapables de mobiliser les populations», martèle Ayuk Etah, membre d'une section Rdpc dans la Mezam (Nord-Ouest)

L'épouvantail de la commission de discipline. Selon des analystes, c'est en prévision des contestations de ses futures investitures que Jean Nkuété aura, opportunément réactivé, le 20 août, la commission de discipline ad hoc. Si officiellement, cette instance avait pour faux prétexte d'identifier et de sanctionner les militants qui s'étaient opposés aux choix de la hiérarchie, lors de la désignation des exécutifs communaux, l'autre objectif inavoué est de museler à jamais, la parole dans le Rdpc.

A l'observation, c'est peine perdue. Vu que dans les rangs, et ce, dans les dix régions, des alertes montent contre d'éventuels diktats, parachutages et règlements de compte. «Si jamais la bande à Nkuété s'obstine, à nouveau, à ouvrir les couloirs de la corruption et autres parrainages maffieux, pour désigner des candidats en lieu et place de la base, je n'aurais alors aucun scrupule à accorder ma voix à l'opposition, pourquoi pas quitter le parti», prévient un conseiller municipal Rdpc dans le Moundou (Littoral). Pour les observateurs avertis, le risque est grand que le parti au pouvoir parte aux Régionales avec des remous en son sein. D'où l'urgence d'une reprise en main.

Des militants en appellent à Paul Biya. Échaudé par les manœuvres de Nkuété et redoutant le parachutage des candidats, Bertin Djomani, depuis son Haut Nkam (Ouest) natal, lance un SOS en direction du président national de son parti. «Monsieur le président, reprenez les choses en main. Ne laissez pas la pègre qui a pris en otage le comité central détruire votre parti par des choix impopulaires et maffieux. Monsieur Paul Biya, soyez davantage vigilant. L'heure est grave ! ». Comme Bertin Djomani, beaucoup espèrent voirie président national, Paul Biya, veiller personnellement sur les investitures, désormais. «Paul Biya est un homme intègre. En plus, il est en phase avec la base. On ne peut pas en dire autant de certains cadres du Rdpc», renchérit Isaïe Banda, militant Rdpc dans le Haut Nyong (Est).

Bon à savoir. Convoqués, par décret présidentiel, le 7 septembre, les collègues électoraux élisent tes conseillers régionaux le 6 décembre Ces grands électeurs devront désigner 90 conseillers, par région, dont 20 représentants des chefferies traditionnelles. Selon les textes en vigueur, le Conseil régional doit refléter les différentes composantes sociologiques dans la région.

Pour sa part, l'article 248 du Code électoral stipule que les délégués départementaux sont élus par les conseillers municipaux. L'alinéa 2 du même article souligne que le choix du commandement traditionnel s'opère par un collège électoral constitué des chefs traditionnels de 1er, 2e et 3e degrés autochtones. Quant aux chefs traditionnels justifiant de la qualité de conseiller municipal, ils ne peuvent exprimer leur suffrage que dans un seul collège électoral.

S'agissant de l'élection des représentants des départements, l'article 250 du Code électoral renseigne qu'il s'effectue par un scrutin de liste mixte à un tour. « Au Rdpc, nous, les militants, veillerons sur le respect de notre choix. Aucune imposture d'où qu'elle vienne ne sera acceptée », lance Ignace Mendouga depuis l'Océan (Sud). Avis donc aux adeptes des

*investitures tronquées !*